



SECTION FRANÇAISE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA SECTION FRANÇAISE DE L'APF

Assemblée nationale – 20 octobre 2009

Présents : Mme Henriette Martinez et MM. Gérard Bapt, René Dosière, Christophe Guilloteau, Jean-Pierre Kucheida, Bernard Lesterlin, Jacques Remiller, André Schneider (Députés) ; M. Jacques Legendre, Mmes Claudine Lepage, Joëlle Garriaud-Maylam, Catherine Tasca et M. Laurent Béteille (Sénateurs).

Excusés : MM. Patrick Balkany, Etienne Blanc, Stéphane Demilly, Gilbert Le Bris, Celeste Lett, Michel Piron, Michel Terrot (Députés) ; Mme Michèle André, MM. Jean Besson, Joël Bourdin, Christian Cointat, Louis Duvernois, Christophe-André Frassa, Jean-Claude Frécon, Didier Guillaume, Jean-Pierre Leleux, Simon Loueckhote, Mme Anne-Marie Payet, MM. Bernard Piras, Christian Poncelet, Jean-Pierre Sueur et Ivan Renar (Sénateurs).

La séance est ouverte à 17 heures 30

- **Mme Henriette Martinez**, présidente déléguée de la section française de l'APF. Je vous informe que M. Jean-Pierre Raffarin a été nommé représentant personnel du Président de la République pour la Francophonie. Nous serons donc amenés à l'auditionner prochainement, au Sénat.

1^{er} point de l'ordre du jour : audition de M. Jean-Paul Delevoye.

Mme Henriette Martinez. Je passe sans plus tarder la parole à M. Jean-Paul Delevoye, ancien député, ancien sénateur, ancien ministre et actuellement Médiateur de la République, qui est venu pour nous présenter l'activité de « l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie » (AOMF), dont il est le Secrétaire général.

M. Jean-Paul Delevoye. L'AOMF a été créée en 1998 par l'un de mes prédécesseurs, M. Jacques Pelletier. Sa présidence est tournante : elle change tous les deux ans. Elle est assurée aujourd'hui, et ce depuis septembre 2009, par le Luxembourg, qui a succédé au Mali et au Canada. Le Secrétariat général de l'association revient systématiquement à la France, qui en contrepartie, ne peut jamais prétendre à la présidence. Elle est financée par les cotisations de ses membres.

L'objet de cette association est d'organiser des rencontres, des ateliers de réflexion sur des sujets que les pays francophones ont en commun : la bonne gouvernance, les droits des enfants, les migrations, le problème des prisons... Son but est également d'organiser des formations pour les collaborateurs des médiateurs.

Grâce à l'aide active du médiateur marocain et de l'OIF, nous avons ouvert un centre de formation et d'échanges à Rabat. La première session de formation s'y est déroulée en mai 2008 avec comme thème le traitement des plaintes, une session à laquelle ont participé une vingtaine de personnes provenant de douze pays différents. Chaque session, conduite par des experts de niveau international, nécessite un budget environ de 15.000 € dont 3.000 € sont assurés par la France.

Les demandes de formations émanant de pays non francophones sont en nette progression, notamment tout récemment de la part de l'Afrique du Sud.

L'AOMF entretient de bonnes relations avec la Ligue arabe ; un projet commun de création d'un centre de formation à Doha est en cours d'étude.

Il ressort de tous ces contacts qu'un dialogue est nécessaire pour parvenir à concilier l'universalité des droits de l'Homme avec les visions et préoccupations régionales qui émergent çà et là. Le médiateur béninois a récemment fait part de son intérêt pour une réflexion sur la médiation ethnique et sur la médiation infra-étatique. Nous avons eu au Qatar un débat très intéressant sur les droits des travailleurs migrants. Dans certains pays, le nombre de médiateurs varie en fonction du nombre des communautés voire des partis politiques.

Une des grandes réussites de l'AOMF, c'est d'avoir réuni pour la 3^{ème} fois, à Athènes, après Rabat et Marseille, les médiateurs du bassin méditerranéen au sein de l'Association des Ombudsmans de la Méditerranée. Le dialogue est parfois difficile mais il existe en dépit des relations conflictuelles entre certains Etats. C'est ainsi qu'au conseil d'administration de cette association siègent un représentant israélien et un représentant palestinien. Les sujets de discussions y sont très politiques mais aussi très pratiques : la circulation des travailleurs, les visas, le rôle des ombudsmans... C'est en quelque sorte une diplomatie parallèle qui s'est mise en place avec un réseau fort utile pour des résultats très concrets, comme récemment la libération de prisonniers indûment détenus.

De façon générale, il existe une très forte demande de coopération de la part des pays étrangers, notamment d'Europe centrale et d'Asie centrale.

Mme Henriette Martinez. Combien l'association réunit-elle de membres ? Le modèle français de médiateur est-il valable partout ?

M. Jean-Paul Delevoye. L'AOMF réunit 40 pays, dont 25 sont représentés au centre de formation. Il y a différents types de médiateurs. Dans certains pays, il ne faut pas se faire d'illusions, les médiateurs sont des instruments du pouvoir, mais dans d'autres, ils ont une autorité réelle, et c'est le cas par exemple au Bénin où cette institution a été fondée par une loi. D'autres médiateurs sont dans une position plus fragile.

Mme Joelle Garriaud-Maylam. Quelle différence faites-vous entre l'ombudsman et le médiateur, ces deux termes apparaissant dans le nom de votre association ?

M. Jean-Paul Delevoye : La notion d'ombudsman est suédoise à l'origine, tandis que le terme de médiateur est d'origine française.

Il est prévu d'utiliser en France l'appellation de Défenseur des droits, auquel renvoie désormais la Constitution après la révision de juillet 2008. A titre personnel, j'aimais bien cette appellation de Médiateur, qui traduisait la nécessaire recherche d'un équilibre.

M. Jean-Pierre Kucheida. Le terme d'ombudsman est accepté par le Québec car il n'est pas anglophone.

Mme Joëlle Garriaud-Maylam. Où en êtes-vous d'une structure spécifique réservée aux Français de l'étranger ?

M. Jean-Paul Delevoye. Nous avons mis en place un délégué pour les Français de l'étranger. Il existe d'ailleurs en ce domaine de très nombreuses fraudes à l'état civil, dues à l'absence d'interconnexion des fichiers ; nous avons ainsi découvert un homme doté de 66 femmes et de 111 enfants. Les administrations font le nécessaire pour remédier à ces défaillances. Nous sommes saisis également de réclamations concernant l'adoption internationale et la kafala.

Mme Catherine Tasca. Votre association est la démonstration parfaite de l'utilité d'une langue commune comme moyen de faire avancer les questions juridiques et philosophiques. J'ai deux questions. Avez-vous les moyens d'analyser les différentes natures de requête des citoyens dans vos pays membres ? Et qui sont les personnes en formation à Rabat ?

M. Jean-Paul Delevoye. C'est vrai : la bataille du droit est engagée. Il y a une pression forte des anglo-saxons pour imposer leur droit. Et il est important de montrer que le français n'est pas seulement la langue du roman et de la poésie mais qu'elle est aussi celle du droit et des concepts. La médiation française est par exemple la seule institution représentée dans un cénacle arabe au Caire, où il est possible d'expliquer le concept de laïcité.

La nature des conflits est différente selon les pays. Au Sénégal par exemple, on travaille beaucoup sur la propriété, ailleurs sur la corruption de la justice, les emprisonnements illégaux, le respect des droits de l'homme. Au Maroc, on travaille avec le législateur sur le droit des femmes. Un problème est celui des réclamations orales pour lesquelles il est indispensable de mettre en place des procédures appropriées. A ce sujet, l'institution de délégués décentralisés dans les provinces intéresse beaucoup.

Il se pose également un vrai problème de rapport de forces : très souvent les parlementaires considèrent le médiateur comme un adversaire et non pas comme un partenaire. Nous travaillons à défendre nos médiateurs ; nous recherchons progressivement une normalisation de leurs compétences dans l'ensemble des pays.

Concernant le centre de formation de Rabat, il existe deux types de formation : des séminaires pour les médiateurs au cours desquels nous partageons nos expériences et nos méthodes, et des formations pour les collaborateurs sur des questions pratiques et techniques.

Mme Henriette Martinez. Quels sont les moyens dont disposent les médiateurs ?

M. Jean-Paul Delevoye. Ils sont très variables ! Au Mali, par exemple, il existe ce qu'on appelle l'espace d'interpellation démocratique où les ministres sont interpellés sous l'œil des caméras de télévision.

M. René Dosière. Que ressort-il de vos rencontres annuelles compte tenu des différences importantes entre les médiateurs : des déclarations généreuses et remplies de bons sentiments ou des affrontements ?

M. Jean-Paul Delevoye. Nous avons développé une méthode de travail qui est toujours la même. Il y a un thème d'étude précis choisi pour la rencontre ; il est présenté par un universitaire ou un expert qui vient faire un exposé sur lequel nous travaillons et nous débattons ensuite. Ce sont toujours des sujets très concrets. Par exemple, nous avons travaillé sur les différents modèles de médiation, nous avons étudié la question des droits de l'enfant. Toujours dans une optique très pratique. Un compte-rendu est publié mais le plus souvent sans conclusions. Il nous arrive cependant quelquefois de prendre des positions politiques.

Mme Henriette Martinez. On constate une convergence de préoccupation avec le Réseau des femmes parlementaires de l'APF qui s'est aussi penché sur la question des droits de l'enfant. Le thème de l'immigration a également fait l'objet d'un rapport de la commission politique de l'APF.

M. Jean-Paul Delevoye. Je ressens depuis peu une appétence et un intérêt nouveaux pour la Francophonie, sans doute en réaction à l'emprise croissante du modèle anglo-saxon. Est-ce aussi votre sentiment ?

M. Jacques Legendre, *secrétaire général parlementaire de l'APF.* Un tournant s'est produit quand la Francophonie a expliqué qu'elle ne défendait pas seulement la langue française mais aussi la diversité culturelle. La Francophonie n'a plus été perçue par de nombreux pays comme un prédateur mais un potentiel allié objectif.

M. André Schneider : On peut également observer des réactions de déception à l'encontre de certains pays. C'est notamment le cas en Afrique à l'égard de la Chine. Il existe effectivement aujourd'hui une « lucarne de tir » favorable à la Francophonie, mais on peut craindre qu'elle ne dure pas.

M. Jean-Paul Delevoye. La Francophonie a un rôle important à jouer dans la valorisation des lieux de mémoire, tels par exemple les cimetières militaires français à l'étranger, et je pense à celui particulièrement émouvant que j'ai visité en Macédoine.

M. René Dosière. Quels sont vos rapports avec l'OIF ?

M. Jean-Paul Delevoye . Ces rapports sont remarquables. Les relations sont franches et pertinentes. On se retrouve dans nos méthodes : une action, un budget, une évaluation. Il n'y a pas d'ambiguïté.

M. Jacques Legendre : Il existe des associations qui rendent plus concrète la Francophonie. C'est le cas de la CNIL pour la protection des données, ou dans le domaine du droit parlementaire l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones. C'est également grâce à ces organisations techniques que l'on peut montrer que la Francophonie concrète existe.

M. Jean-Paul Delevoye. Certes, mais il est important toutefois de bien s'assurer d'une bonne coordination entre les actions de toutes ces institutions. Et c'est là un rôle essentiel pour l'OIF.

2^{ème} point de l'ordre du jour : Ordre de la Pléiade

Mme Henriette Martinez. Nous avons reçu deux demandes sollicitant l'attribution de l'Ordre de la Pléiade, vous avez les informations concernant ces candidatures dans les dossiers qui vous ont été remis. J'aimerais avoir votre avis.

Après en avoir délibéré, la section décide de ne pas retenir ces deux candidatures.

Mme Joëlle Garriaud-Maylam. Ne devrait-on pas faire davantage de publicité pour cet Ordre ? Le faire mieux connaître permettrait de renforcer la Francophonie.

Mme Henriette Martinez. Il appartient aux membres de la section de proposer des candidatures qui leur semblent dignes d'intérêt.

M. Gérard Bapt. Est-il possible de proposer des personnes de nationalité étrangère ?

Madame Henriette Martinez. Cet Ordre est international, rien donc ne l'interdit. Cela dit, chaque pays propose habituellement ses propres nationaux.

3^{ème} point de l'ordre du jour : 6^{ème} Jeux de la Francophonie

Mme Henriette Martinez. J'ai assisté, en compagnie de Jacques Legendre et de Gérard Bapt, aux sixièmes Jeux de la Francophonie, qui se sont déroulés à Beyrouth du 27 septembre au 6 octobre 2009. Il y avait là 2 500 jeunes francophones qui ont vécu quelque chose d'exaltant. L'organisation des jeux était parfaite et la cérémonie d'ouverture magnifique, digne des Jeux olympiques ! Mon seul regret concerne l'absence de couverture de cet événement par les médias français, contrairement aux médias québécois et africains qui eux, étaient présents.

Le prix de l'APF, d'une valeur de 18.000 € pour deux bourses d'études de 9.000 euros, a été attribué à deux jeunes, l'un sportif, l'autre artiste. La délégation parlementaire française a également participé au forum des entreprises francophones et visité le centre culturel français du Chouf.

4^{ème} point de l'ordre du jour : demande de subvention de la part de l'Association libanaise des enseignants de français.

Mme Henriette Martinez . Nous avons rencontré à Beyrouth l'association des professeurs de français qui m'ont remis une lettre dans laquelle ils sollicitent une aide de la section française ; une copie de cette lettre figure dans le dossier qui vous a été remis aujourd'hui.

Pour résumer, ces professeurs sont membres de l'Association libanaise des enseignants de Français (ALEF), qui compte 350 adhérents et qui est chargée de la préparation du 2^{ème} Congrès régional de Commission du monde arabe de la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), congrès qui aura lieu en en décembre 2009 à Beyrouth, avec comme thème « Le livre en français : production et portée ».

Cette manifestation nécessite un budget global de 100 000€, pour lequel l'ambassade de France à Beyrouth s'est engagée à verser une subvention de 8 000€ ; la section française de l'APF est sollicitée pour une aide complémentaire.

Je propose que nous fassions un geste.

M. Laurent Béteille. La FIPF est un acteur très important pour la Francophonie qu'il convient d'encourager.

M. Jacques Remiller. J'y suis également favorable.

Mme Henriette Martinez : Puisqu'il n'y a pas d'opposition, je propose que nous accordions une aide de 5 000 € à cette association, qui en contrepartie devra en faire mention sur les documents officiels du Congrès.

La séance est levée à 18 heures 45.